

DANS LA MÊME SÉRIE :

TGF28I	À quoi sert l'ATA?
TGF28C	Absences autorisées
TGF28M	Administration de médicaments
TGF28N	Congés de maladie
TGF28F	Devoir d'assister à son « teachers' convention »
TGF28P	Enseignants suppléants
TGF28O	Enseignement à temps partiel
TGF28K	Harcèlement parental
TGF28L	Parent et enseignant à la fois
TGF28A	Professionnalisme et mesures disciplinaires
TG28FH	Que faire en cas de crise?
TGF28G	Titularisation, résiliation et mutation

Afin de respecter le bon usage et d'éviter toute caractérisation sexuelle, le traducteur a employé le neutre, comme il convient en français, pour désigner fonctions et collectivités.

Barnett House

11010 142 Street NW
Edmonton, Alberta T5N 2R1
Local calls 780-447-9400
Toll free in Alberta 1-800-232-7208
Fax 780-455-6481

Southern Alberta Regional Office (SARO)

106, 3016 5 Avenue NE
Calgary, Alberta T2A 6K4
Local calls 403-265-2672
Toll free in Alberta 1-800-332-1280
Fax 403-266-6190

Website www.teachers.ab.ca

ISSN 1198-1547
ISBN 978-1-897196-67-0
MS-24 TGF28M 2013 07



GUIDE DE L'ENSEIGNANT

Administration de médicaments



The Alberta
Teachers' Association

L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS : DROITS ET RISQUES

Une question d'accès

L'article 8 de la *School Act* affirme que chaque enfant qui atteint l'âge scolaire « doit avoir accès... à un programme d'éducation ». L'article 13 (1) de la Loi stipule qu'un enfant entre l'âge de six ans et 16 ans « doit être présent à l'école ». Or, une implication de ces provisions est que les enfants ayant besoin de soins médicaux ont le droit d'être à l'école. Une autre implication serait que le conseil scolaire (et sans doute le directeur) est obligé d'assurer que les soins médicaux sont administrés pour assurer que les élèves peuvent être à l'école. Il n'est pas évident que les enseignants soient responsables d'assurer les soins médicaux.

Une question de sécurité

Puisque les élèves sont obligés d'être à l'école, les conseils scolaires (en concert avec les directeurs, enseignants et l'équipe de travail) exigeront une participation active afin de pourvoir un environnement sécuritaire. Si l'élève a besoin de médicaments afin d'être à l'école, ou s'il y a une situation d'urgence, les directeurs d'écoles ont une responsabilité d'organiser l'équipe des enseignants et du personnel de soutien pour bien réussir le mandat d'administration d'un traitement médical.

Les enseignants (qui, en général, travaillent avec des groupes d'élèves) se réservent le droit de refuser d'administrer les médicaments à un élève si cela implique abandonner le groupe pour l'administration de médicaments à un seul individu. L'école devrait avoir un arrangement alternatif pour assurer l'administration des médicaments.

Une question de responsabilité

Chaque fois qu'un enseignant doit administrer des soins médicaux, il est responsable si, suite à leur traitement, il y a des résultats adverses. Par conséquent, les enseignants ne devraient jamais administrer des médicaments seulement pour le confort ou la commodité de l'élève, mais quand il est absolument essentiel.

Necessary Considerations

Afin de protéger les élèves, les enseignants et les autres, les conseils scolaires devraient avoir en place des politiques compréhensives et solides concernant l'administration des médicaments. Parmi les

conditions qui devraient être adressées sont :

- Les médicaments devraient être gardés en lieu sûr, dans des contenants bien identifiés, et dont l'accès est limité.
- Les médicaments devraient être accompagnés par des directives originales, clairement écrites, de la pharmacie/médecin qui expliquent leur usage.
- Il devrait y avoir une personne responsable qui sait comment et quand administrer les médicaments et quels effets défavorables peuvent se présenter.
- Afin d'assurer une concentration suffisante aux enseignants qui administrent les médicaments, on doit leur permettre de mettre de côté toutes leurs autres responsabilités pendant le temps qu'ils devront accomplir cette tâche.
- Les enseignants qui doivent administrer les médicaments devraient soigneusement enregistrer les dosages, l'heure, les témoins et les réactions.
- Les enseignants responsables de l'administration des médicaments devraient avoir une permission écrite que les assurances sont en place pour cette activité.

Conseils aux enseignants

La cour ne s'est pas encore prononcée de façon définitive sur l'obligation qu'ont les enseignants sous la loi d'administrer des médicaments. Le point de vue de l'Association est que les enseignants sont des éducateurs, non pas des infirmières d'aide sociale. Par conséquent, ils doivent protester toute directive qui pourrait les placer à risque ou autre personne à risque. Cette protestation devrait être par écrit, fournir une description des soucis éducationnels et de sécurité, et devrait inclure une déclaration comme quoi l'auteur refuse toute responsabilité à la suite des erreurs qui pourraient causer un danger à la personne recevant le traitement en suivant les directives pour l'administration du médicament. Les enseignants qui voudraient de l'aide à préparer une protestation devraient communiquer avec l'Association.

Mise en garde

Les conseils dans cette brochure sont d'ordre général et ne peuvent pas inclure tous les aspects d'une situation particulière. Les enseignants devraient communiquer avec le Service des membres à l'Association afin d'avoir des conseils confidentiels à savoir comment traiter une situation particulière.